

Groupe Horizontal Software

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan

ACTIF en K€	Note	31.12.19	31.12.18
Ecart d'acquisition	3.1	1 201	1 448
Immobilisations incorporelles	3.2	1 984	2 363
Immobilisations corporelles	3.3	61	84
Immobilisations financières	3.4	361	270
Actif immobilisé		3 606	4 165
Clients	3.5	1 093	2 006
Autres créances	3.6	1 588	2 508
Valeurs mobilières de placement	3.7	30	30
Disponibilités	3.7	232	8
Actifs circulant		2 943	4 551
TOTAL ACTIF		6 550	8 716

PASSIF en K€	Note	31.12.19	31.12.18
Capital	3.8	2 971	2 155
Prime d'émission		-	1 284
Réserves consolidées		(6 344)	(2 120)
Résultat net part du Groupe		(1 355)	(5 515)
Capitaux propres		- 4 728	- 4 196
Autres fonds propres	3.9	1 866	2 486
Provisions courantes	3.10	701	312
Emprunts et dettes financières	3.11	3 585	3 717
Fournisseurs et comptes rattachés		1 004	1 293
Autres dettes et comptes de régularisation	3.12	4 122	5 105
TOTAL PASSIF		6 550	8 716

Compte de résultat

en K€	Note	31.12.19	31.12.18
Chiffre d'Affaires	3.13	5 568	5 302
Autres produits	3.14	1 259	1 257
Achats consommés		(151)	(164)
Autres achats et charges externes		(1 682)	(2 365)
Impôts et taxes		(120)	(172)
Charges de personnel	3.15	(4 809)	(6 016)
Dot. aux amortissements et provisions		(717)	(2 198)
Résultat d'exploitation		(651)	(4 357)
Charges et produits financiers	3.16	(305)	139
Résultat courant des entreprises intégrées		(956)	(4 218)
Charges et produits exceptionnels	3.17	(152)	(991)
Impôts	3.18	-	(59)
Résultat net des entreprises intégrées		(1 108)	(5 268)
Dot. aux amortissements des écarts d'acquisition	3.1	(247)	(247)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 355)	(5 515)
Intérêts minoritaires			
Résultat net - part du Groupe		(1 355)	(5 515)
Résultat net par action	3.8.3	-0,46 €	-0,63 €
Résultat net par action dilué		-0,46 €	-0,63 €
Résultat net par action dilué des activités cédées/en cours de cession			

Tableaux des flux de trésorerie

	Note	31.12.19	31.12.18
Résultat net des sociétés intégrées		(1 355)	(5 515)
Eliminations des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(613)	
Dot. nette aux amortissements et provisions		1 047	628
Variation des impôts différés	3.18.3	-	-
Marge brute d'autofinancement		(921)	(4 887)
Variation du besoin en fonds de roulement	3.19.1	535	1 357
Flux net de trésorerie générés par l'activité		(386)	(3 530)
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	3.2 et 3.3	(8)	(2)
Acquisition d'immob. financières	3.19.2	(278)	(40)
Cession d'immob. corporelles et incorporelles	3.2 et 3.3	-	488
Cession d'immob. Financières	3.19.2	188	10
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(98)	456
Augmentation des fonds propres	3.8	788	1 349
Augmentation/diminution des dettes financières et autres fonds propr.	3.11	77	1 631
Remboursement des dettes financières	3.11	(46)	(401)
Subventions d'investissement		-	-
Achats et ventes d'actions propres		2	(33)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		821	2 546
Flux net de trésorerie généré par les activités cédés			
Variation de trésorerie		337	(528)
Trésorerie nette à l'ouverture		(104)	406
Variation de trésorerie		337	(528)
Trésorerie nette à la clôture	3.7	234	(104)
Incidence des variations des cours des devises		1	18

Tableau de variation des capitaux propres – part du groupe

en K€	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Autres	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.17	1 853 981	1 854	5 081	(2 168)	(163)	(6)	(4 605)	(7)
Dividendes distribués								-
Affectation			(4 845)	240			4 605	-
Actions propres								-
Résultat							(5 515)	(5 515)
Augmentation de capital	300 544	268	1 081					1 349
Actions gratuites		33	(33)					-
Autres				4	(34)	6		(24)
Capitaux propres au 31.12.18	2 154 525	2 155	1 284	(1 924)	(197)	-	(5 515)	(4 197)
Dividendes distribués								-
Affectation			-	(5 515)			5 515	-
Augmentation de capital	812 422	812	-					812
Actions gratuites	4 000	4	-	(4)				-
Résultat							(1 355)	(1 355)
Autres			(1 284)	1 282	2	12		12
Capitaux propres au 31.12.19	2 970 947	2 971	-	(6 161)	(195)	12	(1 355)	(4 728)

cf. note 3.8

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A - PRESENTATION DU GROUPE

Horizontal Software est une société anonyme
Son siège social se situe au 2A rue Hegel Lomme ZAC Euratechnologie 59160 Lille
Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Lille sous le n° 520 319 245

Le Groupe a développé un savoir-faire dans les domaines de la gestion du capital humain et de la gestion des temps et vend différentes solutions logicielles organisées autour de 5 axes

- Acquisition des talents
- Gestion des talents
- Gestion des temps et activités
- Optimisation (planification des équipes et activités)
- Gestion du capital humain en ligne (notamment entretiens professionnels)

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du Règlement 99.02 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés,

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le groupe en acquiert le contrôle.

Les opérations et résultats internes sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées globalement

Les comptes sociaux des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont, le cas échéant, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition.

Il n'est pas fait application du règlement 2015-07 du 23.11.2015 modifiant les modalités d'application des nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des écarts d'acquisition.

Sauf indications contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT

Au cours de la période, le Groupe a poursuivi son activité et son développement tout en restructurant ses charges d'exploitation ce qui a permis de réduire fortement la perte d'exploitation par rapport à l'exercice précédent.

Les besoins de trésorerie du Groupe ont été, jusqu'à présent, couverts grâce à des crédits d'impôt recherche et à des subventions, à l'émission d'emprunts obligataires et à des augmentations de capital.

Sur la période, une augmentation de capital a été réalisée en février 2019 pour un montant total de 462 K€ dont 437 K€ en numéraire. Une autre augmentation de capital est également intervenue en octobre 2019 pour un montant total de 350 K€ en numéraire. De même le groupe a bénéficié du report de ses échéances de remboursement d'emprunts BPI France, et des comptes courants des holdings.

Un protocole d'investissement a été signé le 24 avril 2020 et sera validé lors de l'assemblée générale d'arrêté des comptes 2019 sous réserve de la levée des clauses suspensives. Ce projet se fera sous la forme d'une augmentation de capital en numéraire de 4.2 m€ qui permettra d'assainir la situation bilancielle de la société. Dans le cadre de ce projet, Truffle Capital a accepté l'abandon d'un compte courant d'un montant de 835 K€ assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au regard de ce qui précède, la continuité d'exploitation repose sur la réalisation de l'opération décrite précédemment et à la capacité de la société à maintenir le développement de son activité conformément à ses prévisions de chiffre d'affaires et de trésorerie. A la date d'arrêté des comptes du 29 avril 2020, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la réalisation de l'augmentation de capital et de la levée des conditions suspensives.

1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

➤ Augmentation de capital :

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 22 février 2019 d'un montant de 462 422 €, par l'émission de 462 422 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.00 €, souscrites au prix de 1.00 € par action. Cette augmentation a été réalisée en numéraire pour 437 500 € et par compensation de créance à hauteur de 24 922 €.

Une seconde augmentation de capital a été réalisée en date du 26 septembre 2019 d'un montant de 350 000 €, par l'émission de 350 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.00 €, souscrites au prix de 1.00 € par action. Cette augmentation a été réalisée en numéraire pour la totalité.

➤ Litige commercial :

Dans le cadre d'un litige commercial, le Groupe a comptabilisé en 2018 une dépréciation de 100 % des créances concernées pour un montant total de 942 K€.

L'affaire a été portée devant le tribunal de Genève. Les Parties souhaitant toutefois mettre un terme amiable au Litige, elles ont, par courrier du 11 février 2020 déposé au Tribunal de première instance le 12 février 2020, requis la suspension de la procédure.

Un accord transactionnel a été signé en date du 29 avril 2020 par lequel la société s'engage à verser une indemnité de 210 K€. Ce montant a été provisionné au 31 décembre 2019 en contrepartie d'une dotation exceptionnelle.

➤ Report d'exigibilité des avances versées au Groupe :

Au 31 décembre 2019, les dettes financières suivantes sont comptabilisées :

- 609 K€ auprès de la société Holding Incubatrice Internet et Mobile, actionnaire d'Horizontal Software ;
- 226 K€ auprès de la société Holding Incubatrice Internet.

L'exigibilité de ces dettes a été repoussée au 31 janvier 2021 par avenants en date du 22 octobre 2019. Néanmoins, l'exigibilité devient immédiate en cas de souscription à une augmentation de capital par compensation de créance.

Comme mentionné dans le paragraphe 1.1, le fonds Truffle Capital a accepté l'abandon de ces comptes courants pour un montant de 835 K€ assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dans le cadre du protocole d'investissement signé le 24 avril 2020.

➤ Contrat cadre OSEO Pajero :

Une avance remboursable a été octroyée aux sociétés du groupe, Horizontal Software S.A. et Equitime S.A.S., conjointement à la subvention prévue au contrat avec BPI France (Oséo). Les versements ont été perçus au cours des années 2011 à 2016 pour un total de 2 486 K€ et ont été comptabilisées en autres fonds propres au passif du bilan.

Les difficultés de valorisation de la partie langage naturel de HUDL dans l'offre produit ont conduit au constat de son échec commercial partiel auprès de BPI France. La décision de BPI France a été prononcée par courrier du 08 avril 2019 et prévoit :

- un abandon de créance d'un montant de 619 K€ au profit de la société Equitime, la société étant libérée de toutes ses obligations au regard de cette aide remboursable ;
- un abandon de créance d'un montant de 1 306 K€ au profit de la société Horizontal Software S.A. Cet abandon de créances ne deviendra définitif qu'après remboursement total de la somme résiduelle, soit 560 000 €.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, l'avance remboursable relative à la part de la société Equitime a donc été soldée par la constatation d'un autre produit d'exploitation pour 530 K€ et un produit exceptionnel pour 89 K€. Cette répartition a été effectuée en fonction du prorata des dotations historiquement constatées liées aux actifs financés.

➤ Report des échéances sur emprunts BPI :

Le groupe Horizontal Software a bénéficié de prêts à l'innovation auprès de BPI France dont le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 1 678K€. Ces prêts ont fait l'objet d'un report d'échéance à compter de juin 2018 jusqu'au 31 mars 2020.

➤ Litige financier :

La société a fait l'objet fin avril 2019 d'une saisie conservatoire de créances sur certains des comptes bancaires du groupe pour le montant de l'emprunt obligataire restant dû au 31 décembre 2018 (870 K€), assortie d'une pénalité de retard de 25 K€ non provisionnée.

Cette saisie fait suite à la suspension des conversions depuis novembre 2018.

Le montant relatif à cette saisie et retenu par la banque s'élève à 99 K€ et apparaît en compte bloqué dans la trésorerie d'Horizontal Software pour ce montant.

Au terme de différents échanges les parties ont convenu d'un accord amiable, signé le 28 avril 2020 pour mettre un terme au litige. La société s'engage à rembourser le montant de l'emprunt obligataire non encore converti, soit la somme de 870 K€ ce qui mettra fin à toutes les autres demandes.

➤ Transmission universelle de patrimoine

Les sociétés LPDR, Equitime, Tehms et Formaeva ont été absorbées par Horizontal Software S.A. par transmission universelle de patrimoine avec effet au 10/06/2019.

- Litige salarié avec la filiale en Roumaie

L'ancienne filiale Formaeva intégré par transmission universelle de patrimoine le 10/06/19 a une filiale en Roumanie qui n'a à ce jour plus d'activité. Il existe cependant sur cette filiale un litige avec une ancienne salariée dont la demande est de 152 K€. la société n'est pas exposé à ce litige. En vertu du droit roumain, c'est cette filiale seule qui est responsable, et ce litige ne peut être reporté sur Horizontal Software en cas de défaillance de la filiale Roumaine.

1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019

- Crise sanitaire liée au Covid-19

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars, l'activité de la société depuis le début de ces mesures est impactée : impossibilité de se déplacer chez nos clients pour réaliser les prestations type audit ou formation, annulation de prestations par les clients, décalages des projets en cours de déploiement. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité :

- Mise en place du chômage partiel à 90% avec maintien du salaire sur la base conventionnelle ; Ce chômage partiel a été validé par la DIRRECTE
- Décalage du paiement des charges sociales pour mars et avril 2020 pour un montant de 202 K€.

Conformément aux dispositions de l'article 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'événement postérieur à la clôture décrit ci-dessus, cet événement n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec la situation existante à la clôture.

- Signature d'un protocole d'investissement

Suite à la signature en date du 24 avril 2020 d'un protocole d'investissement, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 4.2 m€ doit être validée lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2019.

1.5 METHODES PREFERENTIELLES

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

La comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages du personnel

La comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, à l'identique de ce qui figure dans les comptes individuels

Le Groupe n'applique pas la méthode :

-de comptabilisation à l'actif des couts de développement. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés

-de l'étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émissions des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt.

Les autres méthodes préférentielles prévues par le plan comptable général ne sont pas appliquées, leurs impacts potentiels étant considérés comme non significatifs sur les comptes au 31.12.19.

1.6 UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établis sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissements des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.7 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le cout d'acquisition des titres et la quote part dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif de la société et sont amortis sur une durée reflétant aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans. Par ailleurs, si les objectifs retenus lors de l'acquisition viennent à être sensiblement modifiés, une dépréciation ou une modification du plan d'amortissement est comptabilisé au-delà des amortissements pratiqués.

1.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur cout d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée retenues</i>
Technologies acquises (1)	Linéaire, 8 ans
Relations Clients (2)	Linéaire, 10 ans
Concessions, brevets et licences	Linéaire, 1 an
Installations, agencements	Linéaire, 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	Linéaire, 3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire, 10 ans

(1) Correspondent à des technologies acquises au travers de regroupements d'entreprises (cf. note 3.2)

(2) Les relations clients correspondent aux portefeuilles client, stables et pérennes (cf. note 3.2)

Les frais de recherche et développement sont immédiatement comptabilisés en résultat.
Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice

1.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent notamment les dépôts et cautionnements sur emprunts, baux et les dépôts de garanties liés au contrat d'affacturage

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.10 DEPRECIATION DES ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeurs dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances intervenues au cours de la période (baisse significative du chiffre d'affaires d'une des sociétés du groupe), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux futurs de trésorerie sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

1.11 CREANCES ET AUTRES CREANCES

Les créances clients sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances fait apparaître un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Le Groupe a contracté auprès de GE un contrat d'affacturage dans lequel il cède la totalité de ses créances en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le factor. De ce fait, les créances cédées au factor seront payées par les clients directement au factor. Dans le cas où des créances cédées au factor et qui ne seraient pas réglées dans un délai de 60 jours, celles-ci seront rétrocédées au Groupe, qui devra en assurer le recouvrement.

Dans ce cas de figure, le Groupe redevient propriétaire des créances et assume alors le risque de non-paiement.

Conformément au règlement CRC 99-02, la comptabilisation des opérations d'affacturage du Groupe suit l'approche juridique suivante : la subrogation vaut transfert de propriété, que le contrat soit ou non avec recours du factor, et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées.

Les créances cédées au factor qui ne sont pas finançables immédiatement par ce dernier sont comptabilisées en autres créances jusqu'à leur règlement par le factor. Les retenues de garanties figurent en immobilisations financières.

Les autres créances sont composées majoritairement de créances fiscales et sociales.

1.12 OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des entités aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

1.13 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, la valeur nette comptable est comparée à leur valeur de marché de la valeur mobilière de placement. En cas de moins-value latente, une dépréciation est constatée.

1.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06 et sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

1.15 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les salariés français du Groupe bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies)
- versement de pensions de retraite par les organismes de sécurité sociale, lesquelles sont financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies)

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies) sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminués de la juste valeur des actifs du régime y afférent, qui leur sont dédiés.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- calcul sur la base d'un âge de départ à la retraite à 62 ans
- à partir de 5 ans d'ancienneté, 1 mois
- 1/5 mois par année à partir de la 6^{ème} année
- taux d'actualisation : 0.9 % pour 2019
- taux de progression des salaires : 1 %

1.16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

- Le 27 juillet 2018, un emprunt obligataire a été mis en place pour un montant nominal de 2 M€, par voie d'émission réservée d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les Océanes), assorties de bons de souscriptions d'actions (les BSA). Les Océanes ont une valeur nominale de 10 000 € chacune.

Selon les termes du contrat d'émission, l'investisseur devra souscrire sur une durée maximale de 30 mois, et en plusieurs tranches ci-après :

- sur l'exercice 2018, 90 Océanes ont été souscrites pour une valeur nominale totale de 900 000 €, soit en 2 tranches de 500 000 € et 400 000 €,
- 110 Océanes représentant 1,1 M€ de valeur nominale totale devront être souscrites en onze tranches successives de 100 000 €.

Les Océanes non converties ne portent pas d'intérêt.

La prime de non conversion représente 10% de la valeur nominale des OCEANE en circulation, soit au 31 décembre 2019 un montant de 87 K€. Ce montant a été provisionné au 31/12/2019.

Comme mentionné dans le paragraphe 1.2, note « Litige financier », un accord amiable, signé le 28 avril 2020 pour mettre un terme au litige. La société s'engage à rembourser le montant de l'emprunt obligataire non encore converti, soit la somme de 870 K€ ce qui mettra fin à toutes les autres demandes. Cet accord prévoit également la cession en vue de leur annulation des 110 Bons d'Emissions ainsi que les 101 784 BSA non encore exercés pour un montant global de 2 Euros.

- Un emprunt obligataire convertible en actions d'une durée initiale de 73 mois a été émis en mai 2016 pour un montant de 199 563 €.

Un avenant a été établi et ratifié par une AGE qui s'est tenue le 21/12/2017 et dont l'objet était :

- le changement de la date d'échéance qui a été ramenée au 31/12/2019 au lieu du 30/06/2022 initialement prévu,
- le mode de calcul de la prime de non conversion dont le taux s'élève désormais à 6% l'an.

L'emprunt obligataire porte un taux d'intérêt annuel de 6%.

Une provision pour non conversion a été comptabilisée au 31/12/2019 pour 47 K€.

1.17 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche du Groupe dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche du Groupe dont le remboursement n'est pas conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « dettes financières diverses ».

1.18 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu sur l'exercice s'il est certain dans son principe et son montant.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées :

- les ventes de négoce sont comptabilisées à la date de transfert de propriété
- les ventes de licences sont comptabilisées à la date d'installation
- les ventes d'abonnement Saas sont comptabilisées à partir de la date de mise à disposition de l'URL de connexion et prorata temporis
- les prestations de maintenance sont enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à des produits constatés d'avance. Ces contrats sont généralement d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction
- les ventes de services et les formations sont comptabilisées au fur et à mesure de leur réalisation sur la base des jours engagés.

1.19 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste comprend notamment les subventions d'exploitation ainsi que le crédit impôt recherche et le crédit impôt innovation.

1.20 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêts sur les emprunts et sur le préfinancement du CIR ainsi que les provisions à caractère financier.

1.21 DISTINCTION ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant enregistre les produits et les charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances
- subventions d'exploitation
- transferts de charges d'exploitation

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel

1.22 IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les impôts différés sont déterminés selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est constaté dès lors que son caractère est probable

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

1.23 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions de la société en circulation au cours de la période

Conformément à l'avis OEC n° 27 § 3, lorsque le résultat net par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat net par action.

2. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1 MODALITES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition ou de création.

2.2 PERIMETRE

Entité consolidée	Siège	31.12.19		31.12.18	
		Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Horizontal Software	Lomme (59160)	Société Mère		Société Mère	
LPDR	Paris (75008)	IG	100,00%	IG	100,00%
Equitime	Gières (38610)	IG	100,00%	IG	100,00%
TEHMS	Lomme (59160)	IG	100,00%	IG	100,00%
Formaeva	Lille (59001)	IG	100,00%	IG	100,00%
Horizontal Software Inc	New York (USA)	IG	100,00%	IG	100,00%

Les sociétés LPDR, Equitime, Tehms et Formaeva ont été fusionnées avec Horizontal Software par transmission universelle de patrimoine avec effet au 10/06/2019. Ainsi :

- Les produits et charges de la période du 1^{er} janvier au 10 juin 2019 de ces sociétés ont été intégrés dans les comptes consolidés ;
- Les produits et charges à partir du 10 juin 2019 sont inclus dans les comptes sociaux de la société Horizontal Software S.A.

La filiale roumaine de Formaeva détenue à 95% n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation car son impact n'est pas significatif.

2.3 DATE DE CLOTURE

La société consolidante clôture ses comptes au 31.12. Il en est de même pour l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ECARTS D'ACQUISITION

» Au 31.12.2019

	Equitime	TEHMS	LPDR	Formaeva	Total
Valeurs brutes					
au 31.12.18	702	1 202	136	432	2 472
Acquisitions					-
Répartition RC				-	-
Cessions					-
au 31.12.19	702	1 202	136	432	2 472
Amortissements					
au 31.12.18	(350)	(540)	(91)	(44)	(1 025)
Dotations	(70)	(120)	(14)	(43)	(247)
Reprises					-
au 31.12.19	(420)	(660)	(105)	(87)	(1 272)
Valeurs nettes					
au 31.12.18	352	662	45	388	1 447
au 31.12.19	282	542	31	345	1 200

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 10 ans.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

» Au 31.12.2019

	Frais d'établis.	Technologies acquises	Conces. brevets	Relation clientèle	Total
Valeurs brutes					
au 31.12.18	43	761	823	3 242	4 869
Acquisitions		-	7		7
Répartition GW			(279)	-	(279)
Cessions, mise au rebut	(43)	-			(43)
au 31.12.19	-	761	551	3 242	4 554
Dépréciations					
au 31.12.18	(43)	(310)	(821)	(1 333)	(2 507)
Dotations	-	(95)	(7)	(325)	(427)
Reprises	43	-	279	41	363
Autres			-	-	-
au 31.12.19	-	(405)	(549)	(1 617)	(2 571)
Valeurs nettes					
au 31.12.18	-	451	2	1 909	2 362
au 31.12.19	-	356	2	1 626	1 984

Lors des acquisitions des sociétés LPDR, Tehms, Equitime et Formaeva, Horizontal Software a évalué à leur juste valeur des actifs et des passifs.

La juste valeur de la relation clientèle est évaluée selon la méthode du surprofit, qui consiste à identifier les profits futurs attribuables à l'actif incorporel actualisé sur sa durée de vie résiduelle. Cet actif est amorti en fonction de la durée de vie estimée de la relation clients soit 10 ans. La juste valeur des technologies acquises est évaluée sur la base des coûts nécessaires à leur développement tels que reflétés par les valeurs nettes comptables de coûts de développement engagées par les sociétés rachetées à la date de prise de contrôle. La technologie est amortie sur 8 ans correspondant à la durée de remplacement estimée par la société.

Suite au test de valorisation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles réalisés, une dépréciation des immobilisations incorporelles au titre de la relation client de la société Tehms a été comptabilisée au 31 décembre 2018 pour un montant de 54 K€. Cette dépréciation a été comptabilisée en résultat exceptionnel. Une reprise sur provision de 41K€ a été comptabilisée sur l'exercice à hauteur des dotations aux amortissements pratiquées.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

» Au 31.12.2019

	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 31.12.18				394		394
Acquisitions				1	-	1
Cessions, mise au rebut				(1)		(1)
Autres				-	-	-
au 31.12.19	-	-	-	395	-	395
Amortissements						
au 31.12.18				(309)		(309)
Dotations				(24)		(24)
Reprises				-		-
Autres				-		-
au 31.12.19	-	-	-	(333)	-	(333)
Valeurs nettes						
au 31.12.18	-	-	-	85	-	85
au 31.12.19	-	-	-	61	-	61

3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
270	231	(140)	361

Figurent notamment dans ce poste des retenues de garanties versées dans le cadre du contrat d'affacturage (note 1.9)

3.5 CREANCES CLIENTS

	31.12.19	31.12.18
Valeurs brutes	2 397	3 338
Dépréciations	(1 304)	(1 332)
Valeurs nettes	1 093	2 006

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.

Comme mentionné dans la note « 1.2 Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019 », paragraphe « Litige commercial », une dépréciation d'un montant de 942 K€ a été constatée en vertu du principe de prudence sur l'exercice 2018 au titre d'un litige commercial.

3.6 AUTRES CREANCES

	31.12.19	31.12.18
Créances sociales	11	2
Créances fiscales - Impôts (1)		724
Créances fiscales - TVA	211	513
Impôts différés actifs	-	-
Autres créances (2)	1 235	973
Charges constatées d'avance	130	296
Total	1 588	2 507

(1) dont en 2018, 642 K€ de crédit impôt recherche
82 K€ de CICE

(2) dont en 2018, 674 K€ de créances cédées au factor et non finançables au 31.12.18
En 2019, 777 K€ de créances cédées au factor et non finançables au 31.12.19,
Préfinancement du CIR pour 110 K€ et 273 K€ de retenue individuelle et collective

3.7 TRESORERIE

	31.12.19	31.12.18
Valeurs mobilières	30	30
Disponibilités	232	8
Trésorerie brute	262	38
Découverts bancaires	-30	-142
Trésorerie nette	233	-104

Les valeurs mobilières correspondent à des parts BPN ainsi que d'autres titres.

3.8 CAPITAUX PROPRES

3.8.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital de Horizontal Software est composé de 2 970 947 actions ordinaires au nominal de 1€ entièrement libérées.

- La société a procédé à trois augmentations de capital sur l'exercice 2019 :

le 22 février 2019, création de 462 422 actions, soit
une augmentation totale de capital de 462 K€

le 26 septembre 2019, création de 350 000 actions, soit
une augmentation de capital de 350 K€

émission d'actions gratuites, création de 4 000 actions, soit
une augmentation total de capital de 4 K€

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital
au 31.12.18	2 154 525	1	2 154 525
Actions émises	816 422	1	816 422
au 31.12.19	2 970 947	1	2 970 947

3.8.2 CAPITAL POTENTIEL – INSTRUMENTS DILUTIFS

La société a procédé à l'émission/attribution de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital au cours des exercices précédents.

Attributions de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Date de l'assemblée	29/06/2015
Nombre de BSPCE émis	60 000
Point de départ de la période d'acquisition	N/A
Date d'expiration	
Prix d'exercice d'un BSPCE	9,60 €
1 BSPCE donne droit à	1 action
Nombre de BSPCE souscrits au 31.12.19	0
Nombre de BSPCE annulés au 31.12.19	7 250
Nombre de BSPCE restants au 31.12.19	52 750

Date de l'assemblée	22/07/2019
Nombre de BSPCE émis	100 000
Point de départ de la période d'acquisition	N/A
Date d'expiration	
Prix d'exercice d'un BSPCE	1,29 €
1 BSPCE donne droit à	1 action
Nombre de BSPCE souscrits au 31.12.19	0
Nombre de BSPCE annulés au 31.12.19	0
Nombre de BSPCE restants au 31.12.19	100 000

Emission d'obligations OCEANE assorties de bons de souscription d'actions

Date de l'assemblée	21/06/2018
Nombre de OCEANE émises	99
Nombre de OCEANE exercées	12
Nombre de OCEANE restantes	87
Nombre de BSA créés	101 784
Date d'expiration	
Nombre de BSA souscrits au 31.12.19	0
Nombre de BSA annulés au 31.12.19	0
Nombre de BSA restants au 31.12.19	101 784

Attribution d'actions gratuites

Le CA du 21/03/2019 a attribué 75 000 Actions gratuites dont la période d'acquisition est d'un an à compter du CA du 21/03/2019 et la période de conservation d'un an à compter de l'acquisition.

3.8.3 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action au titre de l'exercice clos au 31.12.2019 est de 2 970 947.

Du fait du résultat net négatif, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action.

	31.12.19	31.12.18
Actions en circulation (moyenne pondérée) (1)	2 970 947	2 154 525
Résultat net part du groupe en K€ (2)	(1 355)	(5 515)
Résultat net par actions en € (2)/(1)	(0,46)	(2,56)

3.9 AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont entièrement constitués d'avances conditionnées remboursables BPI France (ex-Oséo) perçues par la société Horizontal Software S.A. et concernent notamment le projet Pajero.

31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
2 486	-	(619)	1 867

Comme évoqué dans la note « 1.5 Faits significatifs », paragraphe « Contrat d'aide Pajero », BPI France a prononcé par courrier du 08 avril 2019 l'échec partiel du projet Pajero et prévoit :

- un abandon de créance d'un montant de 619 K€ au profit de la société Equitime, la société Equitime étant libérée de toutes ses obligations au regard de cette aide remboursable ;
- un abandon de créance d'un montant de 1 306 K€ au profit de la société Horizontal Software S.A. Cet abandon de créances ne deviendra définitif qu'après remboursement total de la somme résiduelle, soit 560 000 €.

3.10 PROVISIONS

	31.12.18	Mouvements		31.12.19
		Dotations	Reprise	
Provisions pour risques	57	344	-	401
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provisions pour indem. de retraite	254	45	-	299
Total	311	389	-	700

Les provisions pour risques au 31 décembre 2019 correspondent à des litiges prud'homaux pour un montant de 58 K€, à une provision sur un litige commercial pour 210 K€ ainsi que des provisions sur des primes de non conversions pour 134 K€. Les montants comptabilisés correspondent aux meilleures estimations au jour de l'arrêté des comptes.

3.11 DETTES FINANCIERES

3.11.1 DETAIL DES DETTES FINANCIERES

	31.12.18	Souscription	Remboursement	Autres (2)	31.12.19
Emprunts obligataires	870	-	-	201	1 071
Dettes financières	1 969	17	(46)	(201)	1 739
Dettes financières diverses	736	60		(51)	745
Concours bancaires courant	142		(112)		30
Total	3 717	77	(157)	(52)	3 585

- (1) Le poste « Dettes financières diverses » comprend essentiellement les avances effectuées par les sociétés Holding Incubatrice Internet et Mobile, actionnaire d'Horizontal Software, dont 125 K€ sont rémunérés au taux de 5%.
- (2) La colonne autre correspond à des reclassements postes à postes dont 26 K€ au poste autres dettes et dont 25 K€ d'augmentation de capital par compensation de comptes courant.

3.11.2 CARACTERISTIQUES ET ECHEANCES DES DETTES FINANCIERES

Emprunt	Date	Montant	Durée	Taux fixe	Solde		Échéances		
					31.12.19	31.12.18	à - 1 an	1 à 5 ans	sup. à 5 ans
Emprunts dettes FORMAEVA					380	415	102	277	
BPI	14.04.15	468	6,75 ans	4,66%	374	374	94	281	
BPI	04.12.15	305	6,75 ans	0,00%	245	245	60	185	
BPI	09.08.17	515	5 ans	0,00%	515	515	44	470	
BPI	09.08.17	221	5 ans	0,00%	221	221	103	118	
Total					1734	1769	403	1331	0

Les contrats BPI ne sont assortis d'aucunes conditions particulières

3.12 AUTRES DETTES

	31.12.19	31.12.18
Personnel et organismes sociaux	1 189	1 132
Dettes fiscales - Impôts	60	158
Dettes fiscales - TVA	752	962
Impôts différés passif	0	0
Autres dettes	599	993
Produits constatés d'avance (1)	1 522	1 860
Total	4 122	5 105

(1) Les produits constatés d'avance concerne les contrats de maintenance facturés terme à échoir et pour lesquels les revenus sont comptabilisé en produit prorata temporis.

3.13 CHIFFRE D'AFFAIRES

3.13.1 DETAIL PAR NATURE

		31.12.19	31.12.18
Négoce			
	France	119	73
	Export	0	0
Ventes de biens			
	France	0	0
	Export		
Ventes de services			
	France	5 379	5 106
	Export	70	123
Total		5 568	5 302

3.13.2 INFORMATION SECTORIELLE

En 2019, Horizontal Software a continué la transition du modèle économique d'un mode licence Client-Serveur, provenant de l'acquisition Equitime, vers un modèle Cloud-SaaS

Ainsi, le chiffre d'affaires est composé :

- Licences, prestations de mise en œuvre, contrats de maintenance récurrents liés au produit client / serveur, qui a vocation à s'atténuer forcément (hormis la récurrence)
- Abonnements, prestations de mise en œuvre et exceptionnellement licences liées au produit Cloud-SaaS qui affiche une forte croissance

	31.12.19				31.12.18		
	Client-Serveur	Cloud-SaaS	YooTalent	Total	Client-Serveur	Cloud-SaaS	Total
Licences	44	36		80	31	66	97
Services	694	1 352		2 046	677	1 348	2 025
Maintenance/abonnement SaaS	1 172	2 100	51	3 323	1 097	2 010	3 107
Négoce	15	104		119	36	37	73
Total	1 925	3 592	51	5 568	1 841	3 461	5 302

3.14 AUTRES PRODUITS

	31.12.19	31.12.18
Production immobilisée	-	-
Subventions (1)	1 021	676
Transfert de charge et reprise sur provisions	236	538
Autres produits	2	42
Total	1 259	1 257

- (1) dont en 2018, crédit impôt recherche et crédit impôt innovation pour 642 K€
dont en 2019, crédit impôt recherche et crédit impôt innovation pour 474 K€ et 530 K€ d'abandon de créance BPI

3.15 MASSE SALARIALE

Le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel

CICE 2019 : 0 K€

CICE 2018 : 82 K€

Le CICE s'est arrêté en 2018 et a été transformé en 2019 par des baisses de cotisations sociales.

3.16 ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

	31.12.19	31.12.18
Dot. aux amort. et prov.	(204)	215
Intérêts et chages assimilées (1)	(100)	(76)
Résultat financier	(305)	139

(1) Correspondent notamment aux intérêts et charges financières sur compte courant et aux intérêts liés au préfinancement du CIR

Les primes de non conversion d'emprunts obligataires ont été comptabilisés en charges financières pour un total de 134K€. L'amortissement de la prime de remboursement d'emprunt obligataire a été comptabilisée en charges financières pour 59,6K€.

3.17 ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.19	31.12.18
Produits exceptionnels sur opé. de gestion (1)	98	15
Charges exceptionnelles sur opé. de gestion (2)	(250)	(1 007)
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	-	-
Résultat exceptionnel	(152)	(991)

(1) Dont abandon de créance BPI pour 89 K€

(2) Dont provision litige commercial pour 210 K€

3.18 IMPOT

3.18.1 ANALYSE DE L'IMPOT

	31.12.19	31.12.18
Impôts sociaux	-	(59)
Impôts différés	-	-
Total (produits d'impôts)	-	(59)

3.18.2 PREUVE D'IMPOT

	31.12.19	31.12.18
Résultat net - part du groupe	(1 355)	(5 515)
Dotation aux amortissement des écarts d'acquisition	247	247
Produits/charges d'impôts	-	(59)
résultat avant impôt	(1 108)	(5 327)
Taux d'impôt - 28%	(310)	(1 776)
Déficits non activés	686	2 248
Différences temporaires		
Déficits imputés	-	-
Crédits impôts recherche et crédits impôts innovation	(474)	(642)
Différences permanentes	98	98
Autres		72
Impôts	(0)	1

3.18.3 DETAIL DES IMPOTS DIFFERES

			31.12.18	Variation	31.12.19
Horizontal Software	IDR	IDA	85	13	98
	Marge sur immob	IDA	-	-	-
	Déficits activés	IDA	292	(52)	240
	Technologie et relations clients	IDP	(548)	61	(487)
	Annul. frais de R&D	IDA	171	(22)	149
	Ss total Intégration fiscale		-	-	-
Total				-	

Le montant des déficits indéfiniment reportables du Groupe s'élève au 31.12.19 à 19 741 K€ contre 18 386 K€ pour l'exercice précédent. Les déficits sont activés à hauteur des différences temporelles taxables et au-delà dans la mesure où leur récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2019 aucun déficit reportable n'a été activé au-delà des différences temporelles taxables qu'ils peuvent compenser compte tenu des historiques de pertes des entités auxquelles ils se rapportent.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un futur proche du fait d'un bénéfice attendu.

3.19 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

3.19.1 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31.12.19	31.12.18
Variation des clients	913	622
variation des autres créances	920	(174)
Sous total	1 833	448
variation des fournisseurs	(289)	(126)
variation des autres dettes	(1 009)	1 053
Sous Total	(1 298)	926
Total	535	1 374

3.19.2 ACQUISITIONS ET CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERE

Ce poste reprend notamment les variations des fonds de garanties du factor

3.19.3 INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

Aucune incidence des variations de périmètre sur 2019.

3.20 AUTRES INFORMATIONS

3.20.1 EFFECTIFS MOYENS

	31.12.19	31.12.18
Cadres	59	80
Non cadres	6	9
Total	65	89

3.20.2 ENGAGEMENTS DONNES

Covenants bancaires

Les contrats de prêt avec les partenaires financiers n'intègrent pas de covenants bancaires

3.20.3 ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements reçus du factor

	31.12.19	31.12.18
Créances cédés	1 269	1 601
Engagements	1 269	1 601

Engagements reçus sur emprunt

Le prêt Innovation FEI pour un montant de 468 K€ souscrit au cours de l'année 2015, bénéficie d'une garantie au titre :

- du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 40%,
- du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 40%.

3.20.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au 31.12.19, il existe une avance pour 609 K€ effectuée par Holding Incubatrice Internet et Mobile, actionnaire d'Horizontal Software, dont 125 K€ sont rémunérés au taux de 5%

Rémunération des organes de direction

	31.12.19	31.12.18
Rémunérations globales	118	161

3.20.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant HT	KPMG		Crowe Horwath	
	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18
Audit				
<i>Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)</i>				
société mère	66	67		
Régularisation honoraires N-1	0	11		
Filiales intégrées globalement	0	16	0	3
<i>Autres diligences et prestations liées à la mission du commissaire aux comptes</i>				
société mère	11			
Filiales intégrées globalement				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Total	77	94	0	3